

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E
D ' A M B E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Date de la convocation :
24 mars 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

06 avril 2022

Et de l'affichage en mairie le :

06 avril 2022

Le Maire,



SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU

**DÉLIBÉRATION N° 011 03 2022 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Présentation par Michel RATON.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1/ Création d'emploi :

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Administration			
Rédacteur	Rédacteur	1 poste à temps non complet	
Filière Médico-sociale			
Puéricultrice	Puéricultrice	1	
Éducateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	
Filière Culturelle			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	28/35 ^{ème}	

2/ Mise à jour carrière :

Afin de tenir compte de l'évolution réglementaire impactant le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à compter du 1^{er} janvier 2022, il est demandé de créer un poste dans les conditions suivantes :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	
		Création	Suppression
Filière Médico-sociale			
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture – catégorie B	1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Fait et délibéré le 28 mars 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

